



## LES FONDAMENTAUX DE L'IMMOBILIER

### Module 1 (Décret 2016-173 du 18 février 2016)

La formation continue des agents immobiliers a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février) détermine la nature et la durée des activités susceptibles d'être validées au titre de l'obligation de formation continue des agents immobiliers, administrateurs de biens ou syndics.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et perfectionner ses connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie, ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, à l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique,</li> <li>• Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions,</li> <li>• Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.</li> </ul>
Thème	Immobilier
Cycle	Immobilier
Participants	Professionnels de l'immobilier titulaires de la carte professionnelle, négociateurs salariés ou indépendants
Prérequis	Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.
Durée	2 jour(s) – 14 heures
Tarif	620 € Net de taxes (non assujetti à la TVA)
Intervenant(s)	Formation animée par un consultant formateur expert dans ce domaine de l'immobilier. Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.
Programme	<p><b><u>Ce qui change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation de l'exercice de la négociation immobilière</li> <li>• Déontologie</li> <li>• Assurances</li> <li>• Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR,...)</li> <li>• Rédaction de l'avant contrat</li> <li>• Les nouvelles obligations légales du négociateur immobilier</li> <li>• Les changements en matière de baux locatifs</li> <li>• Les surfaces des logements et règle des 1/20<sup>ème</sup></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouvelles obligations légales du gestionnaire</li> <li>• Les spécificités de la copropriété</li> <li>• L'habitat participatif</li> </ul> <p><b><u>Immobilier : les nouvelles règles du jeu</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat indigne et insalubrité</li> <li>• Les nouvelles exigences en matière d'urbanisme</li> <li>• Respect des normes et critères réglementaires du bâtiment (décence, précarité, rénovation énergétique, ...)</li> <li>• Les principaux dispositifs assuranciers en immobilier</li> <li>• Les diagnostics techniques immobiliers : compréhension et lecture</li> <li>• Pathologie du bâtiment</li> <li>• Test de compétences</li> </ul>
Moyens pédagogiques	Nombreux exercices pratiques et études de cas, Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques. Exposés, découvertes, ateliers, études de cas, ...
Supports	Remise d'un support de formation complet et à jour sur la réforme
Effectif	Mini 4    Maxi 12
Avant l'entrée en formation	Positionnement
Evaluation fin de formation	OUI
Certification	
LES +	Cette formation peut se faire en Intra ou sur-mesure.
A SAVOIR	
Pour aller plus loin ...	Module 2 – Les incontournables de l'immobilier